Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260409-2026_40_D-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, M. Ronan DANIEL, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, M. Eliott MAILLARD, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT,

Absents excusés :

- Mme Agnès LE CORRE a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU

Date de convocation : 31 mars 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 31
  - Votants : 33

Monsieur Eliott MAILLARD a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°13
(2026/4/40) – DESIGNATION DE L'ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE
RAPPORTEUR : YANNICK SCANFF

La lutte contre l'insécurité routière constitue l'un des axes prioritaires de la politique de l'Etat et des collectivités territoriales dans le département du Morbihan. Pour cela les efforts de l'action publique tendent à changer les comportements et il est indispensable de mobiliser tous les partenaires.

Les actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière sont placées sous la responsabilité du Préfet. Ces actions, inscrites dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) et déclinées tout au long de l'année, visent à ré-apprendre les bases d'un comportement plus sécuritaire.

Le réseau des Elus Référents Sécurité Routière (ERSR) a été créé le 19 octobre 2005 dans le département du Morbihan. Il est animé par la coordination sécurité routière.

Un élu est désigné dans chacune des communes du département, en tant que référent sécurité routière. Ces référents représentent un maillon précieux pour déployer des opérations de sécurité

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260409-2026_40_D-DE

routière. Ce réseau, reconnu pour son dynamisme, est animé par la coordination sécurité routière qui organise des rencontres périodiques, et met en place de nombreuses actions. Les communes peuvent être appelées à désigner un suppléant au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à désigner deux représentants élus référents (titulaire et suppléant) à la sécurité routière pour permettre à Saint-Avé de participer aux réunions et aux actions qui vont se mettre en place dans ce cadre.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le document général d'orientations 2018-2022 et le plan départemental d'actions sécurité routière,

CONSIDERANT le renouvellement du conseil municipal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : DESIGNE pour représenter la commune de Saint-Avé en qualité de référent Sécurité Routière

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste « Saint-Avé Solidaire et Durable »	Liste « Saint-Avé Autrement »	Liste « Protégeons Saint-Avé »
Titulaire	Titulaire	Titulaire
Agnès LE CORRE		Philippe CLERC

Suppléant	Suppléant	Suppléant
Yannick SCANFF		

Nombre de votants : 33
Abstention : 4
Nombre de suffrages exprimés : 33

	Voix
Liste « Saint-Avé Solidaire et Durable »	26
Liste « Saint-Avé Autrement »	
Liste « Protégeons Saint-Avé »	3

Mme Agnès LE CORRE est déclarée déléguée titulaire et M. Yannick SCANFF est déclaré délégué suppléant.

Article 2 : PRECISE que la démarche sécurité routière s'inscrit dans le cadre d'une politique plus globale des déplacements et que l'élu référent sécurité routière exercera ses missions en lien étroit avec l'élu en charge des mobilités et déplacements.

Article 3 : AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 8 avril 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Eliott MAILLARD

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890